








D.E.S.S. en intervention en déficience visuelle - Réadaptation

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	2-658-1-3
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle – Réadaptation
TYPE	Diplôme d'études supérieures spécialisées
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne
 -  Cours de jour
 -  Offert au campus de Montréal
 -  Stages obligatoires
 -  Temps plein
 -  Temps partiel
-  Admission suspendue

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE 514 343-6111 poste 4893
tgde@opto.umontreal.ca

Présentation

Le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en intervention en déficience visuelle prépare des professionnels à intervenir auprès des personnes ayant une déficience visuelle en vue de faciliter l'adaptation de la personne aux différentes conséquences fonctionnelles et psychosociales de la déficience visuelle et de soutenir son intégration scolaire, professionnelle, communautaire et sociale.

Au cours de ses interventions, le professionnel facilite le développement des capacités et des compétences de la personne et agit sur les facteurs environnementaux pour favoriser sa pleine participation sociale.

La concentration « Réadaptation en déficience visuelle » consiste à préparer les futurs professionnels à enseigner les concepts, les habiletés, les techniques et les méthodes qui permettent à la personne ayant une déficience visuelle de développer et/ou maintenir une autonomie personnelle, résidentielle, professionnelle et sociale. Cette autonomie se caractérise par l'accomplissement d'activités de communication écrite, de télécommunication et informatique, de vie quotidienne et domestique, d'activités communautaires et de loisirs et enfin, pour le jeune enfant, par le développement optimal de son potentiel.

Pour en savoir plus, lisez l'article « **Maîtrise en déficience visuelle : une formation à la portée de tous** ».

Forces

- Un programme rattaché à l'École d'optométrie, dont la mission s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement.
- L'École réalise sa mission en poursuivant des objectifs de pertinence, de qualité et d'ouverture, et cherche à positionner l'Université de Montréal, au sein de la Francophonie comme sur le plan international, parmi les chefs de file pour la formation et la recherche dans le domaine des sciences de la vision, de la santé oculaire et de la réadaptation en déficience visuelle.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de

santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Optométrie - Sciences de la vision	Maîtrise	45 crédits	2-656-1-0	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.E.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme (2-658-1-3)

Version 01 (H14)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Il est constitué de deux modules :

- le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle,
- le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20 crédits à option.

Bloc 70A Interv. en déficience visuelle

Formation générale

Obligatoire - 10 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0J
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0J

Bloc 70B Réadaptation en déficience visuelle

Formation spécialisée

Option - 20 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Optométrie - Intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-658-1-2	Jour
Optométrie - Sciences de la vision	Maîtrise	45 crédits	2-656-1-0	Jour
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour

Aperçu des expertises de recherche

Axes de recherche

- Vision et vieillissement
- Développement, plasticité et réadaptation du système visuel
- Physiologie neurovégétative du système visuel
- Développement technologique et correction visuelle
- Recherche clinique

Chaires de recherche

- Chaire CRSNG-Essilor sur la presbytie et la perception visuelle à l'Université de Montréal
- Chaire Colonel Harland Sanders en Sciences de la vision

En savoir plus : <http://www.opto.umontreal.ca/recherche/index.html>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche